

Le Saint-Père réfléchit un instant ou pria un instant, puis très gravement :

— Oui, Monseigneur, la cause de Jeanne d'Arc sera examinée avant toute autre.

Le lendemain Mgr l'évêque se présentait chez le cardinal préfet des Rites, l'Eminentissime Mazella. Avant qu'il eut fini d'exposer la volonté du Saint-Père : " Je sais, lui dit le cardinal préfet, je suis averti. La cause sera inscrite en tête des autres, c'est convenu. "

Angleterre. — Dans l'Angleterre et l'Ecosse réunies, on trouvait, en 1800, une population de 120,000 âmes seulement ayant conservé intacte la vieille croyance des ancêtres chrétiens : 90 ans après, on évaluait le nombre des catholiques à 1,692,098, et, depuis lors, le progrès n'a pas cessé de s'affirmer. Cette année, le grandiose triduum célébré dans la primatiale d'Arles, pour honorer le 13e centenaire du sacre de saint Augustin, fut dignement couronné, à Saint-Sulpice de Paris, par l'inauguration solennelle de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion, pour la conversion de l'Angleterre, en présence d'un millier de prêtres et de 6,000 fidèles.

Danemark, Suède. — En Danemark, sous l'influence de la liberté religieuse, le mouvement catholique s'accroît, de plus en plus, se propageant de la noblesse et du clergé officiel à la classe des paysans. En Suède, on prend partout le plus vif intérêt aux questions doctrinales et l'on verrait les protestants suivre, en rangs pressés, avec une attention recueillie, les cérémonies de notre culte, si les ressources permettaient de bâtir des églises. A l'occasion du 25e anniversaire de son avènement au trône, le roi Oscar II reçut, en audience solennelle, le vicaire apostolique porteur d'une lettre autographe de Léon XIII. Mgr Bitter décoré, de la main même du roi, de la croix de commandeur de l'Etoile du nord, assista au même titre que les membres du corps diplomatique, à toutes les fêtes du Jubilé royal. Pareille chose ne s'était pas encore vue depuis la réforme.

Norvège. — En Norvège, le Storting a voté, en 1897, l'abolition de l'article de la Constitution défendant aux religieux de s'établir dans le pays : exception a été faite pour les Pères Jésuites ; l'existence de nombreuses missions norvégiennes, à Madagascar, n'a probablement pas été étrangère à cette exclusion.